

Les Girondins s'étaient émus. Le mal a fait de tels progrès que Marat est devenu invulnérable. Alors qu'il eût suffi, quelques mois plus tôt, d'un geste, pour écraser ce hideux fantoche.

Le 26 février 1793, une émeute des plus violentes avait eu lieu dans Paris. Des boutiques nombreuses, des magasins avaient été mis au pillage, des incendies avaient été allumés, le sang avait coulé. Un Girondin s'avisait qu'il y avait une étrange corrélation entre cette émeute et les excitations de « L'Ami du Peuple », le journal de Marat, ou en terme formel, engageait les Parisiens à piller les boutiques et à égorger ou pendre les commerçants, pour protester contre la cherté de la vie.

Le Girondin monta à la tribune, tenant à la main la feuille provocatrice et s'écria :

« C'est vainement que nous cherchons loin d'ici les provocateurs des désordres qui nous indignent : Celui qui les a commandés, celui qui donne le signal de la guerre civile est au milieu de nous : le voilà ! »

Et, de son doigt tendu, il désignait le hideux Marat.

Le lendemain, les Girondins revinrent à la charge et parvinrent à enlever le vote du décret d'accusation contre Marat. Le Tribunal révolutionnaire devant lequel devait comparaître Marat était dû à l'initiative de Danton, Robespierre; des amis entièrement acquis à ses idées.

Le 24 avril 1793, Marat comparut devant le Tribunal révolutionnaire et, tout de suite, se posa en victime politique. Tout le procès fut une ridicule parodie de justice qui ne respectait même pas les apparences. Il se termina par un acquittement triomphal.

Ses partisans zélés, enlevèrent Marat, le couronnèrent de feuillages tressés et le portèrent en triomphe en criant :

« Vive Marat ! Vive l'ami du peuple ! »

Quelques semaines plus tard, c'était la revanche terrible de la Montagne.

C'était le 31 mai et le 2 juin, où la Convention, cernée par deux ou trois mille émeutiers sous les ordres d'Henriot devait, sous la menace de quatre-vingt canons braqués contre elle, voter un décret d'arrestation contre les trente-deux Girondins.

Soixante-dix départements protestèrent. Des insurrections éclatèrent un peu partout, mais, sans cohésion entre elles, elles furent aussitôt l'objet d'une impitoyable et sanglante répression.

Le coup d'audace du 2 juin, le décret d'arrestation arraché par la force à la Convention contre ses chers Girondins, achevèrent de mettre Charlotte Corday hors d'elle-même. Dix-huit députés proscrits venaient d'arriver à Caen, et parmi eux se trouvait le jeune et célèbre Barbaroux.

Le 20 juin, Charlotte Corday se présenta à l'Intendance et demanda une entrevue à Barbaroux. Il la reçut, plusieurs fois d'ailleurs, mais Barbaroux ne put rien lui apprendre de plus. Il est certain qu'à ce moment déjà, sa décision était prise de tuer Marat.

Charlotte avait appris des Girondins que Marat, toujours assoiffé de nouvelles tueries, avait récemment fixé à 260 000 têtes le nombre de nouvelles victimes à envoyer à la guillotine.

Elle avait entendu Barbaroux s'écrier un jour :

« Sans une nouvelle Jeanne d'Arc, sans quelque libératrice envoyée du Ciel, sans un miracle inattendu, c'en est fait de la France ! »